



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

ANNEXE 26

URBANISME



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est la S.A. Groupe DEBACK-TEXO, rue Théodor Klüber 1 B à 7711 Dottignies.

Le terrain concerné est situé Rue de la Grande Carrière - Rue du Sart à 7802 Ormeignies, et cadastré 11e division, section B n°692B.

Le projet vise à construire 19 habitations unifamiliales avec cabine électrique et point d'apport volontaire (PAV), et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : R.IV.40-1 §1er 7° demandes de permis d'urbanisme visées à l'article D.IV.41 (modification de la voirie communale).

L'enquête publique est réalisée en vertu du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop);
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

L'enquête publique est ouverte le 24/04/2024 et clôturée le 24/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202400071. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 24 mai 2024 à l'Administration communale, service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 17/04/2024

Le Directeur général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie





Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
ATH 11 DIV/ORMEIGNIES/

Situation la plus récente
Fait le 09/06/2022
Échelle : 1 : 2500



